

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2016

L'An deux mille seize, le 5 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Raymond BILLIET, Cécile DEBRION, Annie DHÉNIN, David BOUVET, Philippe FANTIN, Stéphane AGUETTAZ, Daniel MICLO, Patricia VILLARD.

Etait absent : Nadège VILLIERMET, Arnaud DEVIN, Didier BAIDO

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **PLU : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)**
- ✓ **PLU : Evolution du règlement**
- ✓ **SIVU Assainissement : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service**
- ✓ **SIVU Assainissement : Contribution eaux pluviales**
- ✓ **Associations : attribution de subventions**
- ✓ **Budget primitif : virement de crédits**
- ✓ **Centre Municipal de Santé : Travaux**
- ✓ **Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette : dissolution**
- ✓ **ONF : Inscription des coupes à l'état d'assiette**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1- PLU : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Par délibération du 9 avril 2015, complétée le 7 mars 2016, le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à appliquer sur la totalité du territoire communal, en a défini les objectifs, et a fixé les modalités de la concertation.

Conformément aux obligations légales fixées par le code de l'urbanisme, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU. Le PADD présente le projet communal et définit les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricole et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Transcription du débat jointe en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en application de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

2- PLU : Evolution du règlement

Le décret n°2015-1783 répond à une volonté de moderniser l'outillage du PLU, c'est-à-dire son règlement et ses orientations.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'évolution du règlement et décide de le mettre en application dans son nouveau PLU.

3- SIVU Assainissement : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Le Conseil Municipal prend note du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public présenté par le SIVU Assainissement de la Vallée du Gelon.

4- SIVU Assainissement : Contribution eaux pluviales

Le SIVU Assainissement participe à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales, pour les réseaux unitaires alors que ce service relève des communes. Cet afflux d'eau pluviale provoque une saturation des réseaux et de la station d'épuration.

Le SIVU a donc instauré une contribution annuelle « eaux pluviales » auprès des communes concernées. La contribution est fixée à 5 € le mètre linéaire, soit 20 000 € de contribution par an.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la contribution annuelle et annonce que cette contribution versée au SIVU Assainissement de la Vallée du Gelon devra être inscrite à l'opération d'extension du réseau séparatif de la commune de Chamoux-sur-Gelon.

5- Associations : attribution de subventions

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant subvention
AMICALE BOULES	300 €
ENSEMBLE VOCAL INTERLUDE	300 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CHAMOIX	300 €
ASS. PARENTS D'ELEVE ECOLE ELEMENT.	500 €
SOU ECOLE MATERNELLE	400 €
HAND BALL CLUB	300 €
A.I.D.A.P.I	200 €
CHAMOIX CULTURE ANIMATION	300 €
BASKET CLUB	300 €
HARMONIE D'ALBERTVILLE	200 €
DDEN	100 €
REGUL'MATOUS	100 €
ECOLE DE MUSIQUE	200 €
CHAMOIX SPORT FOOT	400 €
L'ACCORDERIE (ASS. ARC ENSEMBLE)	100 €

6- Budget primitif : virement de crédits

Compte tenu des avenants au marché public du Centre Municipal de Santé, il est nécessaire de réajuster les crédits à l'opération pour finir les règlements aux entreprises.

Décision : le Conseil Municipal approuve le virement de crédits nécessaires à l'opération du Centre Municipal de Santé.

7- Centre Municipal de Santé : Travaux

La réception des travaux avec les entreprises est prévue le 21 juillet 2016. Les locaux seront disponibles à la location des praticiens à compter du 1^{er} août 2016. A charge aux futurs locataires de prendre leur abonnement électricité / téléphone. La mairie prend en charge le mobilier des salles d'attente.

Le montant des loyers est fixé par la mairie. Le Maire précise également que cette opération bénéficie d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

La réfection de la façade du bâtiment adossé au CMS sera exécutée en adéquation avec la façade de celui-ci.

8- Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette : dissolution

Le schéma départemental de coopération intercommunale du 29 mars 2016 prévoit le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette car il n'exerce plus d'activité. La compétence « transport scolaire » est reprise par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette.

9- **ONF : Inscription des coupes à l'état d'assiette**

L'Office National des Forêts propose une coupe de bois sur une parcelle de forêt communale située en limite de la commune de Montendry pour 2017. L'accès à cette parcelle se fera par la route de Montranger. Conformément au rapport de RTM, ce chemin devra être réaménagé pour le passage des grumiers. Les travaux pourront être pris en charge par les communes de Chamoux-sur-Gelon et Montendry.

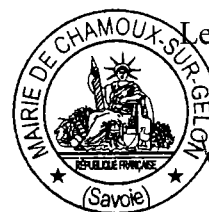
Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2017.

DIVERS

- **Lotissement Le Parc :** Lecture est faite du courrier de la présidente de l'Association Syndicale Libre « Le Parc » concernant les aménagements non terminés du lotissement. Le Maire rappelle aux conseillers la visite du cabinet Epode indiquant un certain nombre de travaux prévus dans le permis d'aménager mais non effectués. En conséquence, l'attestation de non contestation de la conformité n'a pas été délivrée. Le Conseil Municipal se renseigne auprès d'EDF concernant l'abonnement pour l'éclairage public.
De plus, le Conseil Municipal souhaite que l'association syndicale se rapproche d'un service juridique, afin de régler le litige qui l'oppose au lotisseur, la commune ne pouvant s'interposer dans cette affaire privée.
Enfin, après renseignement pris auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, il s'avère qu'aucun délai n'est imposé concernant la fin des travaux.
- **Plage de dépôt du Deuxième Berre :** Le marché public a été conclu avec l'entreprise BRUNO TP. Le début des travaux est prévu pour la mi-juillet. La visite d'un huissier aura lieu avant les travaux.
- **Gestion du cimetière :** La société SEDI a fait une proposition pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal. La société effectue le déplacement sur site pour un levé topographique et prendre des photographies de tous les emplacements. Elle procède ensuite à la numérisation et à la saisie des titres de concession.
- **Archives :** La durée de la mission d'archivage du Centre de Gestion concernant les archives de la mairie est estimée à 15 jours, au tarif journalier de 190 €
- Une opération de nettoyage du village est proposée par l'association « Air Pur » le samedi 3 septembre 2016.
- La cérémonie du 13 juillet aura lieu à 18h30 devant le Monument aux Morts, suivie d'un apéritif.
- **Vogue :** Les forains devraient arriver semaine 29. Le feu d'artifice aura lieu le samedi soir à 22h00 dans le parc du Château. L'apéritif du dimanche aura lieu dans le parc sous la mairie, ou dans la salle sous la mairie en cas de mauvais temps.
- **Information sur la fermeture estivale de La Poste :** Le bureau de Poste sera fermé du 1^{er} au 20 août 2016.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 7 juillet 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire,